



THE ASSOCIATION OF FACULTIES
OF MEDICINE OF CANADA

L'ASSOCIATION DES FACULTÉS
DE MÉDECINE DU CANADA

Programme d'exonération des frais de demande d'admission dans les facultés de médecine (2023-2024)



Guide de l'utilisateur

Table des matières

Introduction	3
Dates importantes	3
Appuis aux candidats	4
Évaluation du programme	4
Directives de présentation de la demande	4
Critères d'évaluation	4
Ce dont vous avez besoin pour présenter votre candidature	5
Documents justificatifs requis.....	5
Avis de cotisation	6
Autres documents financiers justificatifs.....	6
Formulaire de consentement.....	6
Déclaration personnelle.....	6
Ontario	7
Critères d'admissibilité.....	7
Exigences relatives aux demandes propres à l'Ontario	7
Université de l'Alberta	8
Critères d'admissibilité.....	8
Exigences relatives aux demandes propres à l'Université de l'Alberta	8
Saskatchewan	9
Critères d'admissibilité.....	9
Exigences relatives aux demandes propres à la Saskatchewan.....	9
Remarque importante et Conditions d'utilisation	10
FAQ	11
Annexe A : Formulaire de consentement	15
Annexe B : Lettre d'explication en cas d'erreur	16
Liste de contrôle de la demande	17

Introduction

Le manque de diversité socioéconomique au sein du bassin d'étudiants en médecine demeure problématique. Par exemple, les étudiants en médecine ont des parents dont le niveau de scolarité, la profession et le revenu sont considérablement supérieurs à ceux du reste de la population canadienne. En réduisant un obstacle financier, le Programme d'exonération des frais de demande d'admission dans les facultés de médecine peut contribuer à la diversité socioéconomique des étudiants inscrits dans les facultés de médecine du Canada afin que la profession soit le reflet des collectivités qu'elle dessert. Il s'agit d'une étape nécessaire pour répondre équitablement aux besoins de santé de la population Canadienne.

Ce programme a été élaboré en collaboration avec Price of a Dream (POD), l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC), le Conseil des facultés de médecine de l'Ontario (COFM) et le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC) en 2021 pour l'Ontario. En 2022, l'Université de l'Alberta et l'Université de la Saskatchewan ont également commencé à offrir des programmes d'exonération des frais. Par conséquent, il y a au total trois programmes d'exonération des frais d'inscription aux facultés de médecine disponibles pour ce cycle de demande (2023-2024). Tous les organismes énumérés s'engagent à soutenir les étudiants canadiens qui n'auraient pas les moyens de s'inscrire à une faculté de médecine ou qui subiraient des contraintes financières importantes en tentant de s'inscrire à une faculté de médecine sans aide financière. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences particulières, veuillez consulter la table des matières et lire le texte de chaque programme avant de présenter une demande.

Dates importantes

Le tableau ci-dessous indique les délais pour présenter une demande dans le cadre du Programme pilote d'exonération des frais de demande d'admission dans les facultés de médecine de l'Ontario et la période pendant laquelle les avantages peuvent être utilisés.

Tableau 1. Aperçu des dates importantes pour les programmes d'exonération de frais de demande d'admission de l'Ontario, de l'Alberta et de la Saskatchewan

		Début	Fin
Programme de l'Ontario	Période de demande d'exonération des frais	Le mardi 27 juin 2023 (23 h 59)	Le mardi août 22 2023 (23 h 59)
	Examen de la demande d'exonération des frais	Le mercredi 23 août 2023	Le mercredi 30 août 2023
	Avis d'attribution de l'exonération des frais	Le mercredi 6 septembre 2023 Les candidats retenus reçoivent par courriel le code unique du bon OUAC et les directives.	
	Date limite de dépôt des bons et des demandes d'inscription aux facultés de médecine par les candidats retenus par l'intermédiaire d'OMSAS.	Le lundi 2 octobre 2023	
Programme de l'Université de l'Alberta	Période de demande d'exonération des frais	Le lundi 15 mai 2023 (23 h 59)	Le lundi 17 juillet 2023 (23 h 59)
	Examen de la demande d'exonération des frais	Le lundi 17 juillet 2023	Le lundi 24 juillet 2023
	Avis d'attribution de l'exonération des frais	Début août 2023 On communique avec les candidats retenus.	

Programme d'exonération des frais de demande d'admission dans les facultés de médecine.

www.AFMC.ca - service@afmcstudentportal.ca

Saskatchewan	Date limite pour que les candidats retenus soumettent leur demande d'inscription à la faculté de médecine accompagnée de leur bourse.	Le mercredi 4 octobre 2023 (13:00 MT)	
	Période de demande d'exonération des frais	Le lundi 15 mai 2023 (23 h 59)	Le lundi 17 juillet 2023 (23 h 59)
	Examen de la demande d'exonération des frais	Le lundi 17 juillet 2023	Le lundi 24 juillet 2023
	Avis d'attribution de l'exonération des frais	Le lundi 31 juillet 2023	
	Date limite pour que les candidats retenus soumettent leur demande d'inscription à la faculté de médecine accompagnée de leur bourse.	Le dimanche 1er octobre 2023	

Appuis aux candidats

Nous souhaitons que le plus grand nombre possible d'étudiants ayant des besoins financiers puissent bénéficier de ce programme. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir de l'aide ou des précisions sur l'admissibilité par les moyens suivants :

- Posez directement vos questions à l'AFMC à l'adresse suivante : service@afmcstudentportal.ca
- Suivez-nous sur les médias sociaux pour obtenir des mises à jour sur les échéances et les événements liés au programme (c.-à-d. webinaires)
 - **AFMC** : Twitter @AFMC_e
 - **POD**: Twitter / Instagram @POD_MD
 - **COS** : Twitter / Instagram @COS_UofT

Évaluation du programme

Au cours du cycle de demande du programme d'exonération des frais 2022-2023, le programme est évalué afin d'identifier son efficacité, les domaines à améliorer et les moyens d'améliorer l'accès au programme. On invitera tous les candidats au programme à répondre volontairement à un sondage et/ou à participer à un groupe de discussion. Votre décision de participer n'aura aucune incidence sur les résultats de la demande.

Directives de présentation de la demande

Les directives suivantes s'appliquent à toutes les provinces et facultés qui participent au Programme d'exonération des frais de demande d'admission aux facultés de médecine (c.-à-d. l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta). Pour obtenir des renseignements précis sur la façon dont les critères d'évaluation diffèrent d'une province ou d'une faculté à l'autre, veuillez consulter la table des matières et lire les renseignements sur chaque programme avant de présenter une demande.

Critères d'évaluation

L'AFMC déterminera les bénéficiaires des bourses sur la base des besoins financiers avérés et de la déclaration personnelle. En raison du nombre limité de bourses, les critères suivants seront utilisés pour évaluer tous les candidats:

1. Vérification de l'admissibilité du revenu

Programme d'exonération des frais de demande d'admission dans les facultés de médecine.

www.AFMC.ca - service@afmcstudentportal.ca

En fonction du revenu avant impôts du candidat et des revenus avant impôts de ses parents (pour les candidats âgés de moins de 25 ans), **conformément aux seuils de faible revenu canadiens**, qui figurent ici : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/aide-financiere-etudiants/prets-etudiants/prets-etudiants/evaluation-besoins.html>

2. Classement des candidats en fonction de leur niveau de déficit

Pour chaque candidat, on détermine le niveau de déficit en additionnant le revenu du candidat et toute autre aide financière reçue et en soustrayant de ce montant le coût des frais de subsistance annuels (p. ex., épicerie, loyer, services publics, soins aux enfants, passe de transports publics) ainsi que les frais d'intérêt provenant des dettes d'études totales du candidat. Le nombre résultant correspondra à un surplus ou à un déficit. Les tranches de déficit ont été définies comme suit :

- i. Surplus
- ii. D1 : de 0 à 2 000 \$
- iii. D2 : de 2 001 à 5 000 \$
- iv. D3 : de 5 001 à 10 000 \$
- v. D4 : de 10 001 à 18 000 \$
- vi. D5 : de 18 001 \$ et +

Les candidats considérés comme ayant les besoins financiers les plus grands seront ceux qui correspondent à la position déficitaire la plus élevée (p. ex., les candidats classés dans la catégorie « D5 » Niveau de déficit 5 sont plus susceptibles de bénéficier du Programme d'exonération des frais que les candidats du niveau D1, sur la base de toutes les demandes reçues pendant la période de candidature). Comme le nombre de bourses est limité, ce sont les candidats présentant le déficit le plus élevé qui recevront l'exonération des frais de demande d'inscription à la faculté de médecine.

3. On pourra tenir compte d'une déclaration personnelle fournie par le candidat dans le formulaire de demande au moment de déterminer les candidats choisis.

Ce dont vous avez besoin pour présenter votre candidature

Pour poser votre candidature dans le cadre du Programme d'exonération des frais, vous devrez vous munir des renseignements et documents suivants :

1. Une preuve de revenu (Avis de cotisation) pour l'année civile 2021 ou 2022 pour vous-même, votre conjoint(e) (le cas échéant) et vos parents vivants, ainsi qu'un formulaire de consentement signé de chaque personne qui fournit des renseignements pour cette demande.
2. Tout autre document justificatif pouvant indiquer le niveau de votre dette d'études ou tout autre récompense financière que vous avez reçue durant l'année civile 2021 ou 2022. Exemple : historique des décaissements totaux liés à votre prêt étudiant.

Une fois que vous avez cette information en main, vous êtes prêt à remplir la demande du Programme d'exonération des frais pour les Canadiens.

Documents justificatifs requis

Dans le cadre de votre demande pour le Programme d'exonération des frais, vous devez fournir des renseignements de nature générale et financière sur vous, votre conjoint(e) (le cas échéant) et vos parents encore vivants. À moins que vos parents ne soient décédés ou vous avez 25 ans et plus, vous devez fournir des renseignements sur vos parents indépendamment de votre statut relativement aux déclarations fiscales (personne à charge ou indépendant), de votre état matrimonial, du pays de résidence de vos parents ou du refus de vos parents de fournir des renseignements financiers.

Vous devez soumettre des documents financiers afin que nous puissions vérifier votre revenu, celui de votre conjoint(e) (le cas échéant) et les revenus de vos parents. Dans le cadre de la demande que vous soumettez, vous soumettez également votre demande d'admission dans les facultés de médecine.

www.AFMC.ca - service@afmstudentportal.ca

devez inclure votre ou vos formulaires de consentement de partage d'information de vos parents ou de votre conjoint(e). Il peut être approprié de soumettre d'autres documents en fonction des renseignements financiers que vous fournissez.

Téléchargez tous les documents requis vers votre demande. Connectez-vous à votre demande dans le cadre du Programme d'exonération des frais et consultez la section sur les prochaines étapes pour accéder aux directives de téléchargement.

Avis de cotisation

Les candidats doivent fournir une copie de leur Avis de cotisation de l'Agence canadienne du revenu (ACR) pour 2021 ou 2022, pour leur conjoint(e) (le cas échéant) et leurs parents encore en vie.

Autres documents financiers justificatifs

- **Aide financière:** Si vous avez reçu de l'aide financière ou des bourses durant l'année civile précédente, vous pouvez fournir des copies de ce soutien financier déclaré à titre d'indicateur supplémentaire des programmes d'appui auxquels vous participez.
- **Historique des décaissements totaux relativement à un prêt étudiant (dette étudiante):** Veuillez fournir des documents qui confirment votre dette étudiante pour l'année civile précédente. Pour vérifier la dette étudiante, vous pouvez fournir l'historique de vos décaissements du Centre de service national de prêts aux étudiants ou tout concept provincial/territorial similaire. Il n'est pas suffisant de fournir des détails sur tous prêts actifs liés à une période de temps précise, l'information fournie devant couvrir l'historique de vos décaissements durant toute votre vie.

Formulaire de consentement

Une copie signée de ce formulaire doit être fournie pour chaque personne (à l'exception de vous, le candidat) qui présente des renseignements financiers dans le cadre de votre demande. Imprimez le formulaire, obtenez les signatures nécessaires et incluez le tout dans les fichiers que vous téléchargez pour votre demande.

- Des signatures sont requises pour tous vos parents encore en vie et les parents de votre conjoint(e) (le cas échéant). **Les signatures dactylographiées ne sont pas acceptées.**
- **Afin de satisfaire aux exigences en matière de documents justificatifs, vous devez soumettre les Formulaires de consentement dûment remplis pour chacune des personnes qui soumet des renseignements financiers relativement à votre demande. Sans ces documents, votre demande sera considérée comme incomplète et ne sera pas traitée.**

Déclaration personnelle

Vous pouvez inclure une déclaration personnelle dans le cadre de votre demande (facultatif). Incluez des explications pour tout document non soumis et d'autres informations sur votre situation en rapport avec le besoin financier. Notez que ces informations peuvent être évaluées dans le cadre de la demande.

Si vous faites des erreurs dans la demande que vous présentez au titre du Programme d'exonération des frais, vous devez soumettre une description de l'erreur et l'information corrigée par l'entremise d'une [Lettre d'explication en cas d'erreur](#) à l'adresse suivante : service@afmcstudentportal.ca.

Ontario

Le programme de l'Ontario dispense des frais de traitement de 220 \$ de l'OMSAS et fournit des demandes gratuites pour jusqu'à trois facultés de médecine de l'Ontario de leur choix (allant de 100 \$ à 380 \$ au total) pour le cycle de demande 2023-2024. Les six facultés de médecine de l'Ontario sont les suivantes

- Université McMaster
- École de médecine du Nord de l'Ontario
- Université d'Ottawa
- Université Queen's
- Université de Toronto
- Université Western

En juillet 2023, en utilisant le Service de demande d'admission aux facultés de médecine de l'Ontario (OMSAS), commencez votre demande d'admission aux facultés de médecine de l'Ontario pour l'automne 2024. Le montant de l'exonération des frais sera appliqué à votre compte de sorte que, lorsque vous soumettrez votre demande, vous serez exonéré des frais de demande pour un maximum de trois facultés de médecine (100 \$ - 380 \$). Pour être exonéré des frais de traitement OMSAS (220 \$), vous devez saisir le code de bon unique que vous recevrez par courriel de l'AFMC, si votre demande est acceptée.

Critères d'admissibilité

Ce programme s'adresse aux étudiants canadiens ou aux étudiants ayant le statut de résident permanent qui prévoient de s'inscrire dans au moins une faculté de médecine de l'Ontario au cours du cycle d'inscription 2023-2024 et qui pourraient avoir des difficultés à payer les frais de demande d'admission dans une faculté de médecine.

Remarque: Si votre candidature est retenue, l'AFMC vous en informera par courrier électronique.

Exigences relatives aux demandes propres à l'Ontario

Outre les renseignements énumérés dans la section « Directives de présentation de la demande » ci-dessus, le formulaire de demande du programme d'exonération des frais de scolarité de l'Ontario exige que les candidats précisent jusqu'à trois facultés de médecine de l'Ontario auxquelles ils souhaitent que leur subvention soit appliquée. Les trois facultés que vous sélectionnez dans votre demande ne peuvent pas être modifiées après avoir soumis votre demande, alors faites ce choix judicieusement en consultant le site Web du Service de demande d'admission aux facultés de médecine de l'Ontario pour obtenir de plus amples renseignements.

Université de l'Alberta

Le programme d'exonération des frais de demande de l'Université de l'Alberta (UAlberta) dispense des frais de traitement de la demande de 180 \$. En juillet 2023, commencez votre demande d'admission à la faculté de médecine de l'UAlberta pour l'automne 2023. Si votre demande est acceptée, votre subvention sera directement appliquée à votre compte de sorte que, lorsque vous soumettrez votre demande, vous serez dispensé des frais de dossier.

Critères d'admissibilité

Ce programme s'adresse aux étudiants canadiens ou aux étudiants ayant le statut de résident permanent qui prévoient de faire une demande d'admission à UAlberta au cours du cycle de demande d'admission 2023-2024 et qui pourraient avoir des difficultés à payer les frais de demande d'admission en médecine. Les candidats d'ascendance autochtone ou qui vivent dans les provinces/territoires suivants seront sélectionnés de manière préférentielle pour les bourses UAlberta : Alberta, Yukon, Nunavut, Territoires du Nord-Ouest.

Remarque: Si votre candidature est retenue, l'AFMC vous en informera par courrier électronique.

Exigences relatives aux demandes propres à l'Université de l'Alberta

Outre les renseignements énumérés dans la section « Directives de présentation de la demande » ci-dessus, la demande d'exonération des frais du programme UAlberta sélectionnera de préférence les candidats qui habitent en Alberta, au Yukon, au Nunavut ou dans les Territoires du Nord-Ouest. La preuve de résidence sera identifiée par l'adresse fournie sur votre avis de cotisation. La preuve de l'ascendance autochtone se fera par une auto-déclaration sur la demande de dispense de frais, mais le processus de demande de la faculté de médecine de l'Université de l'Alberta exige une preuve notariée de l'ascendance pour faire une demande par le biais de la filière autochtone. Veuillez consulter le calendrier de l'Université de l'Alberta, par l'entremise du UAlberta Launchpad, pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de fournir une preuve d'ascendance pour votre demande d'admission en médecine.

Saskatchewan

Le programme de la Saskatchewan dispense des frais de traitement de demande de 150 \$ et, si vous obtenez une entrevue avec la faculté de médecine, il dispense également des frais d'entrevue de 75 \$. En août 2023, entamez les démarches auprès de la faculté de médecine de l'Université de la Saskatchewan pour l'admission à l'automne 2024. Si vous obtenez une dispense des frais de dossier, vous recevrez un code de dispense à utiliser lorsque vous soumettrez votre demande d'admission. Veuillez ne pas soumettre votre demande d'admission avant d'avoir reçu les résultats de votre demande au programme d'exonération des frais de dossier de la faculté de médecine. L'Université de Saskatchewan ne remboursera pas les frais de dépôt de candidature.

Critères d'admissibilité

Ce programme s'adresse à tout citoyen canadien ou résident permanent du Canada qui prévoit présenter une demande d'admission à l'Université de la Saskatchewan au cours du cycle de demande d'admission 2023-2024 et qui pourrait avoir de la difficulté à payer les frais de demande d'admission à la faculté de médecine. Les candidats métis, inuits ou des Premières nations sont également encouragés à postuler.

Note : Si votre candidature est retenue, l'AFMC vous en informera par courrier électronique.

Exigences de candidature propres à la Saskatchewan

En plus des renseignements énumérés dans la section sur les instructions relatives à la demande figurant ci-dessus, le programme de dispense des frais de la Saskatchewan sélectionnera de préférence les candidats qui ont fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire au cours des trois dernières années en Saskatchewan, au Yukon, au Nunavut ou dans les Territoires du Nord-Ouest. Les candidats doivent déclarer eux-mêmes leurs antécédents; toute fausse déclaration sera considérée comme un manquement au professionnalisme et aura une incidence sur le résultat de votre demande d'admission à la faculté de médecine de l'Université de la Saskatchewan. Les candidats autochtones qui s'auto-identifient dans leur demande d'admission doivent présenter des documents gouvernementaux conformes à la [politique de l'Usask en matière de vérité pour les Autochtones](#).

Remarque importante et Conditions d'utilisation

Avant de soumettre votre demande de participation au programme d'exonération des frais, il est important de noter que :

- Une fois que votre candidature est soumise, elle ne peut plus être modifiée (sauf pour télécharger des documents corrigés si cela est demandé par un examinateur de la candidature). Veillez à ce que tous les détails soient exacts avant la soumission.
- Tous les documents requis doivent être joints pour que la demande soit prise en compte dans le cadre du programme d'exonération des frais.
- Toutes les informations et tous les documents soumis doivent être véridiques et vérifiables. Toute fausse information entraînera le rejet de la demande.
- Une seule demande par candidat, par programme et par an est autorisée.
- Le nom, la date de naissance et le sexe des candidats à qui l'on accorde une dispense de frais seront transmis à des bureaux spécifiques, en fonction du programme auquel vous avez postulé :
 - Le programme de l'Ontario enverra les renseignements au Centre de demande d'admission des universités de l'Ontario.
 - Le programme de l'Université de l'Alberta enverra les renseignements au bureau d'admission au doctorat en médecine de l'Université de l'Alberta.
 - Le programme de la Saskatchewan enverra l'information au bureau d'admission au doctorat en médecine de l'Université de la Saskatchewan.
- Les informations fournies peuvent être dépersonnalisées et utilisées à des fins de recherche.
- Les bénéficiaires doivent noter que les bourses du programme d'exonération des frais ne sont pas rétroactives et qu'elles ne seront appliquées qu'au cycle de demande d'admission en 2024.

Pour poser votre candidature, vous devez accepter les conditions d'utilisation.

FAQ

En quoi consistent les avantages du PAF pour les candidats canadiens ?

- Ontario:** Chaque bénéficiaire de la bourse sera dispensé des frais d'inscription de base à l'OMSAS et des frais d'inscription propres à la faculté pour les trois facultés sélectionnées. La valeur de la bourse varie de 400 à 550 \$ en fonction des facultés qui ont été choisies pour la dispense par le bénéficiaire.
- UAlberta:** Chaque bénéficiaire de la bourse sera dispensé des frais de traitement de sa demande (150 \$).
- Saskatchewan:** Chaque candidat retenu sera dispensé des frais de traitement de sa demande (150 \$); s'il est invité à un entretien, il sera également exonéré de ces frais (75 \$).

Que dois-je faire si je ne peux obtenir l'Avis de cotisation de mes parents?

La divulgation des renseignements financiers de vos parents encore en vie est obligatoire pour toute demande présentée dans le cadre du Programme d'aide financière. À moins que vos parents ne soient décédés ou vous avez 25 ans et plus, vous devez fournir des renseignements sur vos parents indépendamment de votre statut relativement aux déclarations fiscales (personne à charge ou indépendant), de votre état matrimonial, du pays de résidence de vos parents ou du refus de vos parents de fournir des renseignements.

Où puis-je obtenir mon Avis de cotisation?

Pour obtenir votre Avis de cotisation, utilisez le service Mon dossier de l'Agence canadienne du revenu. Vous pouvez accéder directement à ce service en consultant le site Web de l'ACR : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques/services-electroniques-particuliers/dossier-particuliers.html>

Quels documents dois-je fournir pour vérifier ma dette d'études?

Afin de vérifier votre dette d'études, vous pouvez fournir l'historique de vos décaissements du Centre de service national de prêts aux étudiants ou tout concept provincial/territorial similaire. Il n'est pas suffisant de fournir des détails sur tous prêts actifs liés à une période de temps précise, l'information fournie devant couvrir l'historique de vos décaissements durant toute votre vie.

Par accident, j'ai commis une erreur sur ma demande, mais je ne peux la modifier. Que puis-je faire?

Si la demande que vous avez soumise renferme une erreur, vous devez envoyer une [Lettre d'explication en cas d'erreur](#) à l'adresse service@afmcstudentportal.ca. Un agent de l'AFMC reverra votre demande et apportera les corrections requises à votre demande.

Que dois-je faire si mes parents ne vivent pas au Canada? Que dois-je faire concernant leur emplacement géographique et leur revenu?

Si vos parents vivent à l'extérieur du Canada, vous pouvez utiliser votre propre emplacement géographique (province/territoire) lorsque vous entrez le leur et inclure une note à cet effet dans votre déclaration personnelle. Utilisez un convertisseur de devise pour convertir leur revenu en dollars canadiens.

Comment vais-je savoir si je suis admissible au Programme d'exonération des frais de demande d'admission?

Pour être admissible à l'aide à l'exonération des frais, votre revenu et celui de votre conjoint(e) (le cas échéant) et de vos parents doivent être égaux ou inférieurs au seuil de faible revenu canadien, qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/aide-etudiants/bourses-prets/temps-plein.html>

Notez que les bourses disponibles pour le programme d'exonération des frais sont limitées en nombre, donc, de tous les candidats qualifiés qui soumettent des demandes complètes, seul un nombre limité sera attribué l'exonération des frais comme déterminé par le plus grand besoin.

Je suis un étudiant international vivant au Canada. Suis-je admissible au Programme d'exonération des frais de demande d'admission?

Pour être admissible à l'aide financière vous devez être un résident légal du Canada et avoir la permission de vivre et de travailler au Canada sans que votre séjour soit limité dans le temps.

Mon revenu se situe sous le seuil de pauvreté établi. Pourquoi ai-je été refusé?

Dans ce cas précis, deux raisons peuvent expliquer ce refus :

- Votre demande était incomplète.
- Le revenu de votre/vos parent(s) ne répondait pas aux critères d'admissibilité. Les renseignements financiers des parents sont examinés indépendamment des données relatives au demandeur, mais doivent également être conformes aux critères d'admissibilité.
- Le revenu ou la taille de la famille pour vous-même ou vos parents est incorrect. Il serait bon de comparer les niveaux de revenu que vous avez saisis avec l'avis de cotisation que vous prévoyiez de soumettre. Si vous constatez que vous avez saisi ces données de manière incorrecte lors de l'étape « Vérifier l'admissibilité », il suffit de soumettre à nouveau la demande en utilisant les informations correctes. Si l'erreur se trouve dans votre demande proprement dite, veuillez nous contacter par courrier électronique à l'adresse suivante : service@afmcstudentportal.ca.
- Comme le nombre de bourses est limité, l'exonération des frais est accordée aux bénéficiaires ayant les plus grands besoins financiers.

Quand me préviendra-t-on si j'ai été choisi et/ou approuvée pour recevoir de l'aide financière?

Notification to all applicants regarding the result of their application for fee assistance will be released based on the information found in the Important Dates section above.

Quel navigateur dois-je utiliser pour optimiser mon expérience sur le Portail?

Le Portail des étudiants de l'AFMC fonctionne à partir de la plupart des navigateurs et systèmes d'exploitation. Cependant, l'AFMC recommande aux inscrits de l'utiliser avec Google Chrome. Le Portail n'étant pas conçu pour les appareils mobiles, nous recommandons fortement aux inscrits d'utiliser un PC ou un Mac pour soumettre leurs demandes.

Comment calculer mes frais de subsistance annuels?

Tenez compte de vos frais de subsistance mensuels, puis multipliez ce total par 12 (nombre total de mois dans l'année) afin d'obtenir vos frais de subsistance annuels. N'incluez que les dépenses dont vous êtes personnellement responsable du paiement. Le loyer, la nourriture, la garde des enfants, les transports publics, etc. sont des exemples de frais de subsistance mensuels.

J'ai complété la première étape de ma demande mais je n'ai jamais reçu de courriel pour confirmer mon compte. Que se passe-t-il?

Veuillez-vous assurer que vous n'avez pas commis d'erreur dans votre adresse courriel et n'oubliez pas de vérifier votre pourriel!

Pouvez-vous fournir des exemples pour l'évaluation de l'admissibilité du revenu et le classement des demandes?

Admissibilité:

Exemple A : Diego D'Amours, 24 ans, est résident de l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'occupe de ses deux filles et gagne 12 100 \$ par année. Sa mère, Sam, et son père, Wesley, ainsi que leur caniche Mambo vivent au Manitoba. Le revenu combiné pour le ménage s'élève annuellement à 30 900 \$. En fonction des seuils canadiens de faible revenu, Diego est-il admissible au PAF pour les candidats canadiens à l'examen ?

Ménage	Nombre de membres d'une famille par ménage, y compris le	En ce qui a trait à la province de résidence et au nombre de membres	Le ménage gagne-t-il moins que le seuil de faible revenu pour la
--------	----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------

	conjoint / la conjointe de l'étudiant et ses enfants à charge	par ménage, quel est le seuil de faible revenu?	province et le nombre de membres du ménage?
Diego	3	32474 \$	Oui
Sam & Wesley	2	31419\$	Oui

En se basant sur cet exemple, Diego D'Amours est admissible au Programme d'aide financière pour les candidats canadiens à l'examen.

Exemple B : Sarita MacNaughton, 32 ans, du Nunavut, gagne 9 900 \$ par année et est la seule personne du ménage. Ses parents gagnent 90 000\$. Sarita est-elle admissible au Programme Fee Waiver Assistance pour les candidats canadiens à l'examen ?

Ménage	Nombre de membres d'une famille par ménage, y compris le conjoint / la conjointe de l'étudiant et ses enfants à charge	En ce qui a trait à la province de résidence et au nombre de membres par ménage, quel est le seuil de faible revenu?	Le ménage gagne-t-il moins que le seuil de faible revenu pour la province et le nombre de membres du ménage?
Sarita	1	25 305 \$	Oui

En se basant sur cet exemple, Sarita MacNaughton est admissible au Programme d'aide financière pour les candidats canadiens à l'examen. Notez que le revenu de ses parents n'est pas considéré étant donné son âge.

Exemple C : Ron Lillyhammer, de l'Alberta, gagne 3 000 \$ par année. Sa mère, Liana, vit au Québec avec sa conjointe, Phyllis. Les revenus combinés de leur ménage s'élèvent à 30 000 \$. Son père, Bob, vit au Nouveau-Brunswick avec ses six autres enfants. Il gagne 79 100 \$ par année. Ron Lillyhammer est-il admissible à de Fee Waiver Assistance?

Ménage	Nombre de membres d'une famille par ménage, y compris le conjoint / la conjointe de l'étudiant et ses enfants à charge	En ce qui a trait à la province de résidence et au nombre de membres par ménage, quel est le seuil de faible revenu?	Le ménage gagne-t-il moins que le seuil de faible revenu pour la province et le nombre de membres du ménage?
Ron	1	25 159 \$	Oui
Liana et Phyllis	2	30 000 \$	Oui
Bob	7	56 642 \$	Non

Ron n'est pas admissible au Programme Fee Waiver Assistance pour les candidats canadiens à l'examen.

Classement:

Exemple A : Diego D'Amours vit à l'Île-du-Prince-Édouard avec ses deux filles, Portia et Pooja. Son revenu avant impôt est de 12 100 \$. Ses parents lui versent 100 \$ par mois pour l'aider avec ses enfants. Son loyer mensuel est de 805 \$ et il consacre 490 \$ par mois à l'épicerie. Diego en est à son second diplôme et sa dette d'études s'élève à 98 500 \$ (le taux d'intérêt annuel utilisé est de 8.75% pour la dette étudiante). À combien s'élève le déficit de Diego dû à sa dette?

Revenu avant impôt: (salaire annuel de 12 100 \$) + (100 \$ x 12 mois pour les cadeaux parentaux) = 13 300\$

Dépenses et dette : (805 \$ x 12 pour le loyer) + (490 \$ x 12 pour l'épicerie) + (98 500 \$ de dette*0.0875 taux d'intérêt) = 24 158.75\$

Déficit de Diego D'Amours dû à sa dette : 13 300 \$- 24 158.75\$ = **-10 858.75 \$** ce qui le place dans la catégorie D4.

Programme d'exonération des frais de demande d'admission dans les facultés de médecine.

www.AFMC.ca - service@afmcstudentportal.ca

Exemple B : Sarita MacNaughton du Nunavut gagne 9 990 \$ par année. Elle vit sans devoir payer de loyer dans un immeuble qui appartient à un membre de sa famille. Elle dépense environ 280 \$ pour la nourriture. Elle a reçu une bourse financière de 550 \$ en 2016. Sa passe d'autobus mensuelle lui coûte 137 \$. Elle a emprunté 2 200 \$ pour payer pour des livres, des cours en ligne et autres documents nécessaires pour ses études. Pour compléter ses épargnes, elle a souscrit un deuxième prêt de 45 000 \$ pour payer pour les deux ans d'études prédoctorales qu'elle a effectuées jusqu'à maintenant. À combien s'élève le déficit de Sarita dû à sa dette?

$9\,990 \$ + 550 \$ - (280 \$ \times 12) - (137 \$ \times 12) - (2\,200 \$ \times 0.0875) - (45\,000 \$ \times 0.0875) = -1\,406 \$$ Déficit de Sarita MacNaughton dû à sa dette : - 1 406 \$, ce qui la place dans la catégorie D1.

Classement des exemples A et B : Qui, de Diego ou de Sarita, est le plus susceptible de recevoir de Fee Waiver Assistance?

Diego affiche un déficit dû à sa dette plu élevé (catégorie D4) que Sarita (catégorie D1). Par conséquent, Diego est plus susceptible que Sarita de recevoir de Fee Waiver Assistance. Cependant, tout dépendant des autres demandes, il se peut que tous deux reçoivent de Fee Waiver Assistance ou qu'aucun n'en reçoive.

J'ai lu le document renfermant les Directives, mais certaines de mes questions demeurent toujours sans réponse. Avec qui dois-je communiquer?

Pour obtenir de l'information sur l'état de votre demande, ouvrez une session dans le Portail à l'adresse suivante : <https://www.afmcstudentportal.ca/Home/McatFap>.

Pour obtenir un soutien technique, veuillez communiquer avec l'équipe du Service de dépannage de l'AFMC à l'adresse suivante : service@portailétudiantsafmc.ca. Le Service de dépannage est disponible du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h (HE). Si possible, veuillez fournir votre nom d'utilisateur et le numéro de demande ainsi qu'une brève description de votre demande.

Annexe A : Formulaire de consentement

Association des facultés de médecine du Canada (AFMC)
Programme d'exonération des frais de demande d'admission pour les candidats canadiens
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Remarque: Chaque personne (autre que le candidat) dont la documentation est présentée au PAF pour les candidats canadiens à l'examen doit remplir ce formulaire de consentement.

Nom de la personne donnant son consentement : _____

Liste de documents fournis à l'AFMC pour la demande présentée dans le cadre du Programme d'exonération des frais pour les candidats canadiens à l'examen :

-
-
-

En signant le présent Formulaire de consentement, le signataire convient de ce qui suit :

En signant le présent formulaire de consentement, j'autorise l'AFMC à consulter les documents susmentionnés afin d'évaluer une demande présentée dans le cadre du Programme d'exonération des frais pour les candidats canadiens et conformément aux Conditions d'utilisation dudit Programme. Je certifie que l'information présentée est, à ma connaissance, complète et exacte. Je comprends que le fait de soumettre de fausses informations ou d'omettre de présenter du matériel ou des renseignements requis peut entraîner une enquête et avoir une incidence sur l'admissibilité au Programme d'exonération des frais. J'autorise l'AFMC à conserver des copies de mes documents soumis pendant une période de trois ans après la date à laquelle une décision d'attribution a été prise. Si je reçois une bourse, j'autorise l'AFMC à fournir mes renseignements personnels au Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario.

X

Signature

Date: _____

Remarque : Le formulaire doit être signé, numérisé et soumis électroniquement. Une option électronique Covid est sous enquête.

Annexe B : Lettre d'explication en cas d'erreur

Association des facultés de médecine du Canada (AFMC)

Programme d'exonération des frais de demande d'admission pour les candidats canadiens

LETTRÉ D'EXPLICATION EN CAS D'ERREUR

1. Veuillez fournir une brève description de l'erreur commise :
2. Veuillez expliquer comment ou pourquoi l'erreur a été commise :
3. Cette erreur entraînera-t-elle une modification de tout renseignement financier figurant sur votre demande?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des précisions :

4. Cette erreur entraînera-t-elle une modification relative à au moins un de vos documents requis?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des précisions :

5. Fournirez-vous des documents supplémentaires à l'appui des modifications apportées à vos renseignements financiers?

Oui Non

Si oui, veuillez énumérer le ou les documents que vous fournirez :

En signant ci-après, je certifie que l'information présentée est, à ma connaissance, complète et exacte. Je comprends que le fait de soumettre de fausses informations ou d'omettre de présenter du matériel ou des renseignements requis peut entraîner une enquête et avoir une incidence sur mon admissibilité à recevoir de Fee Waiver Assistance. Je comprends que l'AFMC peut avoir besoin de renseignements supplémentaires pour traiter ma demande. J'autorise l'AFMC à conserver des copies des documents que j'ai soumis pour une période de trois ans après la date à laquelle la décision d'attribution de Fee Waiver Assistance a été prise.

Signature: _____ Date: _____

Liste de contrôle de la demande

Preuve de revenu (Avis de cotisation) pour l'année fiscale 2021 ou 2022

**Trouvez votre avis de cotisation en ligne via l'Agence du revenu du Canada ici*

- Vous
- Vos parents (si vous avez moins de 25 ans)
- Votre conjoint(e) (si vous êtes marié(e))

Formulaires de consentement

**Vous trouverez un formulaire de consentement à l'Annexe A du présent guide*

- Pour vos parents (si vous avez moins de 25 ans)
- Pour votre conjoint(e) (si vous êtes marié(e))

Autres documents financiers justificatifs

Preuve de l'historique du décaissement total du prêt étudiant/de la dette du prêt étudiant (par exemple, le Centre de service national de prêts aux étudiants).

Programme de l'Ontario

Trois facultés de médecine de l'Ontario

Faites vos recherches et identifiez les trois facultés de médecine de l'Ontario auxquelles vous aimeriez que votre bourse soit appliquée.

Rendez-vous sur le site Web de l'OMSAS pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque faculté. Notez que vous ne pouvez pas modifier ces options après avoir soumis votre demande, même si vous changez d'avis.

Programme de l'Université de l'Alberta

Avis de cotisation avec une adresse en Alberta, au Yukon, au Nunavut ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

Programme de l'Université de la Saskatchewan

Preuve de fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire au cours des trois dernières années en Saskatchewan, au Yukon, au Nunavut ou dans les Territoires du Nord-Ouest.